

Plays & freemant wares

L'an mil huit cent soixante cinq le neuf jour mois de Janvier
laieurs du mariage En la Mairie et pardevant nous Louis Evardet Notaire
officier de l'Etat civil de la Commune de Beauvegrues Canton de Nyon
Arrondissement de Boudonne Département d'Ain de ce Palais ont com-
muni publiquement Claude De Portere ouvrier au chemin de fer
né à Capricch Phlegary noir robe mil huit cent trente et un an
qu'il résulte de son acte de naissance qu'il nous apprécie cent cinquante
à Brionnequin fils d'Edouard de Jean Dorey de Portere décédé à Capricch
vingt et une mille mil huit cent soixante six ans et la plus part de
lui nous a été faite par la reconnaissance de son acte de décès à
Caroline Tenney, néerlandaise demeurante à Capricch. Signifié à son
sans consentement par procuration en présence des sieurs Brunus Dorey
Cousinier et Dominique Du Brugheville, premier, embellies de mari-
Raque Hyacinthe Endman scribe à la résidence de Capricch mil
cent quinze mil huit cent soixante cinq, sans part, Et Thobie fils
Bénice, négociant, né à Flisingue le seize janvier mil huit cent
un qui il résulte de son acte de naissance qu'il est nous a présenté
fille majeure de feu Théodore Bénice décédée à Flisingue le

Sⁿ 2

Mariage de
Edouard Portere
avec
Marie Joseph
Benice
Célibataires

Publié de mettre après
l'aprice à la suite de tous
arrondissement de gavel
Belgique.

[illegible]

Marriage de
Louise Moreau
avec Voingt
Lucie Josephine
Celibataires

L'an mil sept cent soixante cinq le quinze du mois de novembre a été
 signé des notaires, G. L. L. M. et P. de V. Louis Corard, Maire officiel
 de l'Etat civil de la Commune de Beudreville, Canton de Marquis, arrondis-
 sement de Boulogne, Département du Calvados. En comparu publiquement
 Florent Leboute, Berger, né à Beudreville le vingt cinq janvier mil huit
 cent trente six, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qui nous a été
 remis, et à Beudreville fils majeur de son François, Marie Leboute, née
 à Bluntheu le sept de mois de juillet mil huit cent soixante et six,

Fait à Boulogne, au Palais-de-Justice, le 20 novembre mil huit cent soixante-cinq. Le Juge L. F. de Séverant

[illegible]

Toute réutilisation d'information publique doit faire l'objet d'une demande de réutilisation auprès des Archives départementales du Pas-de-Calais - Date d'édition : 17/05/2021